



Rapport

Date de la séance du CE : 24 juin 2020
Direction : Chancellerie d'Etat
N° d'affaire : 2019.STA.1540
Classification : Non classifié

Renforcement du bilinguisme cantonal : rapport de la Chancellerie d'Etat au Conseil-exécutif sur la mise en œuvre 2019-2020 du rapport de la commission d'experts sur le bilinguisme.

Table des matières

1.	Contexte	1
2.	Processus de suivi	2
3.	Description des différentes mesures prises par les Directions	2
3.1	Echanges linguistiques scolaires (mesures 1 à 3)	2
3.2	Filières bilingues (mesures 4 à 6)	3
3.3	Administration cantonale et personnel cantonal (mesures 7 à 9)	4
3.4	Législation cantonale (mesures 10 à 12)	5
3.5	Santé et soins (mesures 13 et 14)	6
3.6	Sensibilisation, image et perception du bilinguisme (mesures 15 à 18)	6
3.7	Culture (mesures 19 à 21)	7
3.8	Economie et entreprises (mesures 22 à 24)	8
3.9	Mise en œuvre et suivi (mesure 25)	8
3.10	Financement (mesure 26)	9
4.	Perspectives 2021	10
5.	Proposition	10

1. Contexte

« Le canton de Berne entretient sa diversité régionale et exploite davantage le potentiel de son bilinguisme. *Der Kanton Bern pflegt seine regionale Vielfalt und nutzt verstärkt das Potenzial der Zweisprachigkeit.* » C'est l'objectif 4 du **programme de législature 2019-2022 (« Engagement 2030 »)**. Le Conseil-exécutif a ainsi fait du renforcement du bilinguisme une de ses priorités politiques.

Auparavant, en mai 2017, le Conseil-exécutif avait institué une **commission d'experts** sur le bilinguisme, non permanente, présidée par le conseiller aux Etats Hans Stöckli, et l'avait mandatée d'établir un rapport sur l'état et les possibilités de développement du bilinguisme dans le canton de Berne.

Cette commission d'experts a rendu son rapport final du 30 août 2018 et l'a transmis au Conseil-exécutif, qui en a pris connaissance en novembre 2018. Elle a notamment formulé des recommandations pour promouvoir le bilinguisme et exploiter au mieux le potentiel offert par la présence de deux langues et de deux cultures dans le canton de Berne.

Sur la base de ce rapport final, le Conseil-exécutif a adopté l'ACE 696/2019, du 26 juin 2019, pour initier la mise en œuvre du rapport de la commission d'experts sur le bilinguisme.

Lors de la session de printemps 2019 et dans le cadre des délibérations sur le programme gouvernemental de législature 2019 à 2022, le Grand Conseil a adopté la déclaration de planification suivante, par 131 voix contre 5 et deux abstentions : « Le Conseil-exécutif mentionne dans l'objectif 4 (diversité régionale et bilinguisme) le rôle de trait d'union du canton de Berne entre la Suisse francophone et germanophone. Le Conseil-exécutif est chargé de prendre position sur le rapport d'experts mentionné (« Rapport Stöckli ») et d'accorder la priorité à sa mise en œuvre. »

Conformément au chiffre 26 de l'ACE du 26 juin 2019, la Chancellerie d'Etat (CHA) est chargée de coordonner avec les Directions la mise en œuvre et le suivi régulier des mesures prioritaires par la mise en place d'une structure organisationnelle appropriée et d'un mécanisme de contrôle des coûts engendrés ; elle est chargée de rapporter régulièrement à la Délégation du Conseil-exécutif pour les affaires jurassiennes (DAJ) et au Conseil-exécutif, au plus tard dans un délai d'un an, sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'arrêté.

L'ACE ayant été adopté le 26 juin 2019, le délai d'un an échoit fin juin 2020. Le présent rapport fait ainsi état de l'avancement de la mise en œuvre dans le délai prévu.

2. Processus de suivi

Pour remplir sa tâche de suivi, la CHA a procédé à un premier **sondage** auprès de toutes les Directions à l'automne 2019. Le Conseil du Jura bernois (CJB), le Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne (CAF) et le Forum du bilinguisme ont également été informés et consultés en tant que **partenaires**. Tous trois ont fait des propositions et exprimé le souhait de participer activement au processus ; c'est le cas aussi d'autres partenaires, qui n'ont pas toujours pu être formellement intégrés au processus durant cette première année.

Par ailleurs, **plusieurs sous-projets** ont été initiés et diverses **séances et rencontres** ont été organisées par la CHA pendant cette première année. Un groupe d'accompagnement du projet composé de représentant-e-s de la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC), de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) et de la CHA s'est également réuni à plusieurs reprises. Des séances bilatérales, entre la CHA et la Direction des finances (FIN), ainsi qu'entre la CHA et les relais francophones des différentes Directions (en présence des secrétaires générales du CAF et du CJB) ont également été organisées. Le suivi avec le Forum du bilinguisme s'est fait lors de différents contacts bilatéraux et au conseil de fondation de cette institution, où le Conseil-exécutif est représenté par le vice-chancelier francophone.

Un premier **rapport intermédiaire** a été présenté par la CHA à la DAJ au mois de décembre 2019 ; la DAJ continue à effectuer le suivi du projet au niveau politique, à l'attention du Conseil-exécutif. Le présent rapport a également été présenté à la DAJ au niveau administratif.

3. Description des différentes mesures prises par les Directions

L'ACE du 26 juin 2019 prévoyait **vingt-six mesures dans dix différents domaines**. Certaines mesures étaient adressées à des Directions en particulier, d'autres concernaient toutes les Directions. Les dix domaines et les mesures prises à ce stade par les Directions sont rapportés ci-dessous.

3.1 Echanges linguistiques scolaires (mesures 1 à 3)

Trois mesures concernaient les échanges linguistiques scolaires, à savoir le développement des échanges linguistiques, l'analyse des recommandations d'exécution de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique et leurs adaptations légales ainsi que l'instauration d'une année facultative d'immersion en entreprise. Ces trois mesures s'adressaient à l'INC. Différents partenaires

sont actifs dans le domaine, notamment le Forum du bilinguisme et la fondation Movetia.ch, soutenue par la Confédération et les cantons à l'échelle nationale.

Les **attentes** sont fortes dans ce domaine, jugé prioritaire par la commission d'experts sur le bilinguisme. Elles se sont exprimées à nouveau lors de la publication en avril 2020 d'un « Inventaire de l'enseignement bilingue du canton de Berne » par le Forum du bilinguisme et l'association BernBilingue. Rédigé par le Professeur Daniel Elmiger, ce rapport relève que « fort des succès de l'enseignement bilingue, le canton de Berne devrait désormais lancer une stratégie cohérente ». Il soulève la question de rendre les échanges obligatoires et de les développer davantage dans toutes les régions du canton.

L'INC a procédé à l'analyse concernant les structures et les programmes relatifs aux **échanges linguistiques scolaires et le renforcement de la promotion des échanges de classes et des échanges individuels (mesure 1)**. De nombreux sous-projets sont déjà en cours et en bonne voie pour 2020. Les structures (bureaux des échanges), les programmes et les budgets sont en préparation ou en cours pour l'école obligatoire. La crise du coronavirus a provoqué des retards ou reports dans la mise en œuvre.

Des programmes d'échanges existent également dans certains **gymnases**. Ainsi, dans plusieurs d'entre eux, un séjour d'échange en Suisse romande est obligatoire pour les élèves en filière bilingue. En revanche, au secondaire II, les échanges sont moins fréquents et plus difficiles à organiser, principalement dans la formation professionnelle, en raison notamment de trois lieux de formation (entreprise, école professionnelle, cours interentreprises).

Les procédures administratives sont en cours de développement et de simplification. Le souhait a été exprimé de voir se développer de tels projets également **à l'intérieur du canton**, par exemple entre le Jura bernois, Biel/Bienne et le reste du canton, en plus des échanges intercantonaux ou internationaux.

L'INC a procédé à l'**analyse des recommandations d'exécution de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) du 28 mars 2019 (mesure 2)**. Elle parvient à la conclusion que les bases légales actuelles suffisent, dans une première étape, pour faciliter les échanges scolaires (avec le soutien du bureau des échanges) entre écoles obligatoires des différentes régions linguistiques du canton, sur une base volontaire et sans facturation entre communes. Une rencontre à ce sujet est prévue en juin 2020 entre l'INC et l'association des communes bernoises. L'INC est en contact aussi avec d'autres cantons, sur la question des échanges entre enseignantes et enseignants du secondaire II. Une nouvelle analyse des bases légales serait nécessaire si ce système devait s'étendre à d'autres cantons, en complément de l'offre des écoles et communes bernoises.

Au sujet de l'**analyse de l'instauration d'une année facultative de stage d'immersion en entreprise après la fin de l'apprentissage (mesure 3)**, le Forum du bilinguisme, en collaboration avec l'INC, a lancé en 2020 un projet de Bureau d'échanges linguistiques pour le secondaire II dans la région Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois. Une demande de subvention 2020-2023 via la Nouvelle Politique Régionale est en cours, avec le soutien des associations de communes et des chambres économiques régionales. Des échanges de jeunes en apprentissage, reportés pendant la crise sanitaire, sont prévus dès le printemps 2021.

3.2 Filières bilingues (mesures 4 à 6)

Trois mesures concernaient les filières bilingues, à savoir le développement des filières bilingues à l'école obligatoire, les filières bilingues au secondaire II et les filières bilingues du degré tertiaire. L'INC est en charge de leur mise en œuvre.

L'INC a procédé à l'analyse de ces thématiques. Concernant le renforcement du soutien au **développement des filières bilingues (mesure 4)**, au niveau de la scolarité obligatoire, des ressources supplémentaires sont octroyées pour les écoles, dans le cadre des projets pédagogiques en cours. Le développement est positif dans la scolarité obligatoire (principalement à Biel/Bienne et Berne). Le potentiel de progression est encore grand : moins de 1 pour cent des élèves du canton de Berne prennent actuelle-

ment part à un enseignement bilingue à l'école primaire, selon les conclusions de l'Inventaire de l'enseignement bilingue du canton de Berne.

Dans la plupart des régions, des filières bilingues existent déjà, avant tout pour les maturités gymnasiales et maturités professionnelles, mais aussi pour les places d'apprentissages. La situation était déjà bonne dans les gymnases ; la proportion d'élèves en filière bilingue y atteignait 10 pour cent en 2006 ; elle a plus que doublé en 2020 selon l'inventaire précité, mais ces chiffres comprennent aussi les filières avec l'anglais. Outre Biel/Bienne, on peut citer des maturités bilingues français-allemand (en plus des maturités allemand-anglais) par exemple aux gymnases de Thoun, de Berthoud et du Kirchenfeld. Une grande diversité existe dans la formation professionnelle, du fait de l'absence d'un cadre régulateur national.

L'élargissement de l'offre de **filières bilingues dans le secondaire II (mesure 5)** prendra du temps. Un projet de **soutien à l'apprentissage bilingue et francophone** est en cours à Biel/Bienne, avec le soutien d'un groupe de travail permanent depuis 2014, porté notamment par l'INC et le Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne (CAF) et de nombreux partenaires. Grâce aux subventions de la loi fédérale sur les langues et au nouveau budget cantonal pour le bilinguisme, les aspects bilingues de ce projet ont pu être **renforcés en 2020** (notamment avec une approche de la culture bilingue en entreprise et une formation pratique aux procédures d'embauche dans les deux langues).

Le Forum du bilinguisme apporte régulièrement son soutien, par ses différents instruments, des conseils et projets ou la publication d'études. Le CAF a aussi proposé son soutien, sur la base des expériences dans la région bilingue de Biel/Bienne.

Pour les **écoles de culture générale**, outre la filière bilingue de maturité spécialisée avec option pédagogie, des adaptations dans la structure des formations sont en cours, qui devraient permettre la réalisation à terme d'une filière bilingue. Pour les **écoles professionnelles**, le manque des ressources personnelles et financières supplémentaires au sein de l'office concerné rend la mise en place plus difficile.

Pour les **filières bilingues du degré tertiaire (mesure 6)**, plusieurs possibilités sont déjà offertes (filière bachelor bilingue démarrée en 2018 pour l'enseignement préscolaire et primaire de la Haute école pédagogique Berne-Jura-Neuchâtel HEP-BEJUNE et de la Haute Ecole Pédagogique germanophone, offre de double diplôme bilingue développée entre la HE-Arc et la Haute école spécialisée dans le domaine de la gestion d'entreprises). Toutes les **Hautes écoles du canton** (dans les deux langues officielles) se sont réunies au sein d'un groupe, dans le but de fonder à l'automne 2020 une **plateforme nationale** de tandems linguistiques pour les Hautes écoles suisses, coordonnée par le Forum du bilinguisme.

La création d'offres bilingues supplémentaires a été thématiquée dans le cadre de la préparation des **conventions de prestations** du canton avec la Haute école spécialisée bernoise et de l'Université de Berne. Le bilinguisme y sera désormais explicitement mentionné, avec des effets espérés sur la politique d'engagement, la traduction ou les effectifs. L'Université de Berne statuera en 2020 sur la reconduction du poste de chargée ou chargé des affaires francophones, créé en 2017 sur l'impulsion du CAF et du CJB.

3.3 Administration cantonale et personnel cantonal (mesures 7 à 9)

Les mesures 6 et 7 concernent l'administration cantonale et le personnel cantonal, à savoir la publication de statistiques du personnel par langue officielle et un concept pour l'amélioration des compétences linguistiques du personnel cantonal. La FIN est chargée de la mise en œuvre des mesures 7 et 8. La mesure 9 concerne la diffusion et la mise en œuvre des recommandations de CHA du 22 novembre 2016, ainsi que l'intégration de la planification de la traduction dans les processus. Toutes les Directions sont chargées par le Conseil-exécutif de l'appliquer, avec le soutien actif de la FIN (pour les aspects relevant de l'Office du personnel) et de la CHA (pour les aspects culturels et linguistiques du bilinguisme dans l'administration).

Les **statistiques (mesure 7)** sur la répartition du personnel dans les classes de traitement par langue officielle ont été publiées dès 2019 à l'annexe 5 du Rapport 2019 sur les ressources humaines. Elles seront désormais publiées chaque année. En 2019, 8,2 pour cent du personnel cantonal était de langue maternelle française ; cette proportion restait stable, à 8,9 pour cent de francophones, dans les classes salariales supérieures (25-30). Avec le temps, il devrait être possible d'en tirer des conclusions et des comparaisons, par exemple pour adapter la politique d'engagement du canton.

La Stratégie 2020-2023 relative au personnel du canton de Berne a été adoptée par le Conseil-exécutif en décembre 2019 ; elle prévoit de favoriser le bilinguisme dans l'administration cantonale (**mesure 8**). La stratégie précise que le bilinguisme est nécessaire pour que l'administration cantonale puisse accomplir sa mission de service en faveur de l'ensemble de la population du canton, dans les deux langues officielles. Pour cela, il faut du personnel bilingue, mais aussi du personnel et des cadres de langue maternelle de chacune des deux langues officielles.

Un **concept** pour l'amélioration des compétences linguistiques du personnel cantonal et pour l'augmentation de la proportion de collaboratrices et collaborateurs francophones sera élaboré, adopté et mis en place par la FIN. L'ensemble des Directions seront invitées à améliorer les compétences linguistiques par différents moyens. Les **possibilités existantes**, comme les cours de langues et tandems linguistiques devront être mieux diffusées et développées. Avec l'appui du Conseil-exécutif, la CHA a lancé en 2020 un soutien aux tandems linguistiques, avec des abonnements au Journal du Jura, seul quotidien francophone du canton, offerts aux participantes et participants. La CHA a apporté son soutien pour mieux faire connaître la nouvelle offre de tandems linguistiques entre l'administration cantonale des cantons de Berne et Fribourg, lancée à l'automne 2020 par le Forum du bilinguisme avec l'Office du personnel. L'augmentation de la présence francophone au sein de l'administration cantonale est un processus permanent, qui sera renforcé **dans un second temps dès 2022** dans la mise en œuvre de la Stratégie du personnel.

Toutes les Directions sont chargées de s'appuyer sur les recommandations de la CHA du 22 novembre 2016 visant à promouvoir le bilinguisme au sein de l'administration centrale du canton de Berne et l'intégration de la planification de la traduction dans les processus (**mesure 9**). La CHA et la FIN ont abordé la mise en œuvre au printemps 2020. Une séance consacrée au bilinguisme dans le personnel est prévue à l'automne 2020 avec la Commission du personnel du canton de Berne et la participation des secrétaires générales du CAF et du CJB.

Une attention particulière devrait être prêtée dans le domaine du **recrutement du personnel cantonal**, pour sensibiliser aux recommandations de la CHA et aux bonnes pratiques en la matière, avec la proposition de soutien du CAF. Des questions se posent aussi en lien avec la publication des offres d'emploi du canton dans les deux langues, en termes notamment d'exigences linguistiques pour les postes de l'administration cantonale.

3.4 Législation cantonale (mesures 10 à 12)

Trois mesures relatives à la législation cantonale avaient été fixées, à savoir l'analyse et l'optimisation du cadre légal et réglementaire pour la promotion du bilinguisme, la préparation d'un projet de loi sur les langues et l'analyse des contrats de prestation. Elles s'adressaient à la CHA. La dernière mesure était prévue en collaboration avec la FIN.

La CHA a commencé l'**analyse et l'optimisation du cadre légal et réglementaire (mesure 10)**. Elle parvient à la conclusion intermédiaire que les bases légales existantes (notamment l'article 50 de la loi sur le statut particulier¹) ont déjà permis et permettent encore de soutenir des projets et des institutions bilingues. C'est sur cette base que sont versées les subventions cantonales 2020 à des projets bilingues. Les processus pour les subventions de la loi fédérale du 5 octobre 2007 sur les langues et la

¹ Loi du 13 septembre 2004 sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne, loi sur le statut particulier, LStP ; RSB 102.1

compréhension des communautés linguistiques² ainsi que pour l'utilisation du budget cantonal pour le bilinguisme (dès 2020) sont en train d'être optimisés. La première distribution de moyens cantonaux en complément des subventions fédérales aux cantons plurilingues a été organisée par la CHA fin 2019 pour 2020.

Pour la préparation d'un **projet de loi cantonale sur les langues (mesure 11)**, la CHA avait initié en 2019 un premier avant-projet (*Normkonzept*). En raison de plusieurs facteurs (ressources en personnel, autres priorités et divers projets législatifs en cours à la CHA et au sein de l'office en charge, notamment révision de la législation sur le statut particulier, résolution de l'appartenance cantonale de Moutier et crise sanitaire du coronavirus), la CHA a procédé à une priorisation des tâches ; le calendrier d'une nouvelle loi sur les langues devra être réévalué.

Pour l'**analyse des contrats de prestations (mesure 12)**, de premiers échanges ont eu lieu entre la CHA et la FIN. Il apparaît qu'une vue d'ensemble de tous les contrats de prestations du canton n'existe pas ; l'établir n'aurait pas de sens en termes de bilinguisme. Les travaux seront poursuivis avec l'aide des Relais francophones pour connaître les bonnes pratiques et pouvoir procéder à une analyse des besoins par secteurs, notamment en agissant lors du renouvellement de contrats de prestations où la prise en compte du bilinguisme (dans le personnel, les structures, les formations, la traduction, etc.) a une importance ; cette mention du bilinguisme a déjà été ajoutée en 2020 lors du renouvellement en cours du contrat de prestations de l'Université de Berne et de la Haute école spécialisée bernoise.

3.5 Santé et soins (mesures 13 et 14)

Les mesures relatives à la santé et aux soins prévoient l'élaboration d'un plan de mesures concrètes pour garantir le bilinguisme hospitalier et des mesures dans l'offre en formation du domaine pour améliorer la présence de personnel dans les deux langues officielles et les compétences linguistiques du personnel et des personnes en formation dans les établissements bilingues. La DSSI est chargée de leur mise en œuvre.

En raison de la crise sanitaire au printemps 2020, l'élaboration de mesures concrètes et leur mise en œuvre (**mesures 13 et 14**) ont dû être reportées. Les travaux vont se poursuivre dès que possible.

Le **Forum du bilinguisme**, le **CJB** et le **CAF** sont des partenaires pour aider au développement de ces mesures, également pour pallier les difficultés de recrutement du personnel médical quant aux exigences du bilinguisme. Ils préparent chaque année avec le Centre hospitalier de Bienne et l'Hôpital de l'Île un projet de soutien au bilinguisme hospitalier, soutenu par la loi fédérale sur les langues. Pour la première fois, un projet bilingue est développé aussi à l'Hôpital du Jura bernois dès 2020, pour la psychiatrie, qui couvre aussi Bienne et une patientèle germanophone.

Le Forum du bilinguisme s'apprête à octroyer à nouveau le Label du bilinguisme au Centre hospitalier de Bienne, en août 2020, ce qui implique de nombreux entretiens et démarches qualitatives sur place. La société Ambulances Région Bienne sera associée au label. Le Forum du bilinguisme organise aussi dès 2020 des tandems linguistiques pour le personnel entre les hôpitaux de Berne et de Fribourg.

3.6 Sensibilisation, image et perception du bilinguisme (mesures 15 à 18)

Les quatre mesures dans le domaine de la sensibilisation, l'image et la perception du bilinguisme avaient pour thème la coordination pour les mesures de soutien de projets et la sensibilisation dans le domaine, l'optimisation et le développement des structures de promotion du bilinguisme, la visibilité du bilinguisme et l'intensification de la collaboration intercantonale. La CHA est chargée de leur mise en œuvre, en collaboration avec des partenaires comme le Forum du bilinguisme, le CAF et le CJB.

² Loi fédérale du 5 octobre 2007 sur les langues et la compréhension des communautés linguistiques, loi sur les langues, LLC ; RS 441.1

Pour la **coordination** avec les Directions et les institutions partenaires des mesures de soutien aux projets et de la **sensibilisation** dans le domaine du bilinguisme à l'intérieur et à l'extérieur de l'administration cantonale (**mesure 15**), la CHA a organisé à l'automne 2019 une rencontre du Cercle francophone de l'administration cantonale : l'intérêt est grand et il n'a pas été possible de retenir toutes les inscriptions. Cette rencontre avait lieu autour d'une présentation de la nouvelle Centrale d'engagement de la Police cantonale à Bienne. La CHA a entretenu des contacts réguliers avec le CAF, le CJB et le Forum du bilinguisme, réuni les Relais francophones de toutes les Directions une fois par an en 2019 et 2020. Elle a organisé comme chaque année la distribution dans le canton de Berne des aides fédérales aux cantons plurilingues. Elle a aussi coordonné l'attribution de subventions cantonales en complément dès 2020.

Pour l'optimisation et le développement des **structures de promotion** du bilinguisme (**mesure 16**), la CHA a rencontré le Forum du bilinguisme pour évoquer ses structures, ses tâches et sa subvention. Le contrat de prestations a été renouvelé en coordination avec la Ville de Bienne, avec une clause permettant une renégociation en fonction du développement du projet de renforcement du bilinguisme cantonal. Des montants ont été prévus pour cela au budget 2021. La CHA a aussi participé à la réorganisation du poste de déléguée ou délégué du CJB à la culture, rattaché à la CHA (en collaboration avec l'Office de la culture) dès son renouvellement en 2019. La CHA a aussi rencontré le CAF fin 2019, pour répondre à une demande en lien avec les sièges francophones garantis au Grand Conseil pour le cercle électoral de Bienne-Seeland.

En ce qui concerne la **visibilité** du bilinguisme (**mesure 17**), l'image du bilinguisme cantonal a été renforcée, notamment par une nouvelle identité bilingue et un nouveau logo « *Kanton Bern. Canton de Berne* » utilisé systématiquement depuis le 1^{er} janvier 2020. Succès collectif, après des années de tergiversation, le Conseil-exécutif a apporté son soutien en 2019 pour trouver rapidement une solution à la signalisation sur le contournement autoroutier de l'A5 de Biel/Bienne. Monolingue en allemand depuis son ouverture en 2016, cette signalisation a été rendue intégralement bilingue dès l'automne 2019, grâce notamment à l'engagement du Conseil fédéral, d'un conseiller national, du Conseil-exécutif, de la Ville de Bienne, du Forum du bilinguisme, du CAF et de la Députation. L'accent avait été mis aussi, dans une collaboration avec le Forum du bilinguisme, sur un grand stand consacré au bilinguisme à la BEA 2020. Celui-ci a dû être reporté en raison de la crise sanitaire du printemps 2020 ; les discussions sont en cours pour un report si possible en 2021. De plus, des mesures ont été prises et doivent être renforcées pour assurer une meilleure planification et intégration des traductions dans les processus, et donc un meilleur bilinguisme.

Par économies de ressources, la CHA peut s'appuyer sur le Forum du bilinguisme (qui est subventionné également par la Confédération et soutient le bilinguisme également au sein de Région capitale suisse) pour la **collaboration intercantonale** (**mesure 18**). Le Forum du bilinguisme et Région capitale suisse ont développé les tandems linguistiques dans d'autres communes et cantons ; la plateforme nationale de tandems a connu une affluence record en 2019. Une séance au printemps 2020 avec la Confédération et les cantons plurilingues a dû être reportée. Le Conseil-exécutif a par ailleurs pris position sur le Message culture 2021-2024 de la Confédération, en demandant notamment une hausse des subventions aux cantons plurilingues ; des contacts ont été pris aussi en 2020 en vue d'obtenir un soutien intercantonal lors des débats sous la Coupole fédérale.

3.7 Culture (mesures 19 à 21)

Les trois mesures relatives à la culture prévues étaient un soutien dans les activités culturelles au niveau cantonal, l'étude de la mise en place d'un prix du bilinguisme dans la culture et l'analyse des mesures prises dans les musées et institutions culturelles d'importance nationale. Elles s'adressaient toutes à l'INC.

Les développements initiés au sein de l'Office de la culture (**mesure 19**) ont été revus en raison de la crise sanitaire et de la mise en œuvre de l'ordonnance sur les mesures de soutien visant l'atténuation

des conséquences économiques du coronavirus (COVID-19) dans le secteur de la culture (ci-après « ordonnance d'urgence COVID-culture »), qui a accaparé les forces de l'Office de la culture. Auparavant, une nouvelle déléguée du CJB à la culture a été nommée en 2019, en collaboration entre l'INC, la CHA, le CJB et le CAF. Le poste a été réorganisé, menant à la création en 2020 d'un poste de déléguée ou délégué au bilinguisme et affaires francophones internes de l'Office de la culture (OC) à raison de 20 pour cent. L'OC a procédé à un travail sur son organisation bilingue interne, avec le soutien du Forum du bilinguisme, pour obtenir en 2020 « l'engagement bilinguisme », forme du « Label du bilinguisme » adaptée à certaines administrations.

Concernant l'étude au sujet d'un prix du bilinguisme dans la culture (**mesure 20**), une première discussion entre l'OC et le CAF aurait dû avoir lieu au mois de mai ; elle a été reportée à l'automne 2020 en raison de la crise sanitaire et de la mise en œuvre de l'ordonnance d'urgence COVID-culture.

La problématique du bilinguisme dans les musées et institutions d'importance nationale (**mesure 21**) est prise en compte lors de la réactualisation des contrats de prestation. La définition d'une ligne d'action générale est en préparation à l'Office de la culture et figure dans ses objectifs 2020. La mise en œuvre de l'ordonnance d'urgence COVID-culture amènera probablement à un report de cet objectif en 2021.

3.8 Economie et entreprises (mesures 22 à 24)

Les trois mesures relatives à l'économie concernaient l'examen de la mise en place de tandems linguistiques, le relais auprès d'institutions partenaires d'un réseau intercantonal d'entreprises engagées dans le bilinguisme et l'examen de mesures de promotion du bilinguisme dans l'économie et en entreprises. Elles s'adressaient à la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE).

En raison de la crise sanitaire au printemps 2020, les sous-projets prévus (notamment un *workshop*) ont été ralenti mais vont être poursuivis (**mesures 22 à 24**).

Le **Forum du bilinguisme** mène divers projets dans ce domaine. Il a notamment prévu la remise d'un Prix du bilinguisme économique, initialement prévu dans le cadre de la BEA 2020 (reportée en raison de la crise sanitaire), avec le soutien de la Banque cantonale bernoise. Un baromètre du bilinguisme dans l'économie du canton de Berne est aussi en préparation, avec l'établissement d'une liste de partenaires dans les cinq régions administratives du canton, pour évaluer les besoins et le potentiel dans ce domaine.

3.9 Mise en œuvre et suivi (mesure 25)

La **mise en œuvre** et le suivi (**mesure 25**) comprenait la coordination avec les Directions de la mise en œuvre et le suivi régulier des mesures, la mise en place d'une structure organisationnelle appropriée et d'un mécanisme de contrôle des coûts, ainsi qu'un rapport régulier à la DAJ et au Conseil-exécutif au plus tard dans le délai d'un an de l'ACE. Elle s'adressait à la CHA.

La CHA assure la **coordination** avec les Directions depuis le début du projet. De nombreux échanges, multi- ou bilatéraux ont eu lieu, ainsi qu'avec les Réseaux francophones des Directions. Les Directions sont impliquées dans le projet. Les partenaires que sont le CAF, le CJB, le Forum du bilinguisme et BernBilingue apportent leur expertise et leur soutien ; d'autres partenaires pourraient être impliqués suivant les besoins et leurs possibilités de soutien.

Les ressources en personnel sont limitées et restent strictement dans le cadre établi, sans création de poste, comme exigé par le Grand Conseil. De plus, la longue crise politique à Moutier a fortement occupé l'office en charge. Toutefois, un groupe dédié au sein de la CHA ainsi qu'un groupe d'accompagnement formé de représentants de l'INC, de la DSSI ainsi que de la CHA ont contribué à la mise en place d'une **structure organisationnelle** adéquate.

La CHA a ouvert dans son plan comptable un compte séparé pour le budget de renforcement au bilinguisme dès 2020. Le compte a été initié en 2019 et a déjà pu servir à commencer l'organisation du stand bilinguisme à la BEA 2020, grâce à des compensations budgétaires internes. Les montants à la CHA sont sous contrôle, avec un dépassement budgétaire prévu dans ce domaine en 2020, mais compensé par d'importantes réductions dans d'autres secteurs. La CHA n'a pour le moment pas d'informations détaillées sur les coûts engendrés dans d'autres Directions ; celles-ci ont jusqu'ici informé qu'elles développaient des projets au sein de leur budget habituel. Certaines ont demandé et obtenu une aide de la CHA, par le biais du budget de renforcement du bilinguisme ou des aides fédérales aux cantons plurilingues. A ce stade, les **coûts semblent complètement maîtrisés** et restent très modestes à l'échelle cantonale.

Un premier **rapport** a été effectué par la CHA en décembre 2019 à la DAJ. Des conclusions ont été tirées de ce premier état des lieux pour identifier les besoins spécifiques d'action dès 2020. Le présent rapport est destiné au Conseil-exécutif dans le délai imparti, après consultation de la DAJ au niveau administratif.

3.10 Financement (mesure 26)

Le **financement (mesure 26)** prévoyait d'intégrer au budget de la CHA un montant annuel périodique de 100 000 francs en 2020, 200 000 francs en 2021 puis 300 000 francs pour 2022 et 2023.

Dès 2019, même sans montant prévu au budget 2019, la CHA a pu consacrer 45 000 francs à la promotion du bilinguisme, en compensant par l'annulation d'autres dépenses prévues. Cela a permis de lancer l'organisation du stand du bilinguisme à la BEA, en collaboration avec le Forum du bilinguisme.

Les montants prévus dans l'arrêté du Conseil-exécutif ont été intégrés au **budget 2020** de la CHA, ainsi qu'à la planification financière. Un compte séparé a été créé à la CHA pour suivre l'utilisation des fonds.

Le budget 2020 (CHF 100 000) sera intégralement utilisé, avec un montant supplémentaire attribué sur décision du Conseil-exécutif (ACE 338/2020 du 1^{er} avril 2020) et compensé au sein du même groupe de produits. Au lieu de 100 000 francs, ce sont ainsi 150 000 francs qui seront consacrés au renforcement du bilinguisme sur le budget de la CHA en 2020, en plus des différents montants déjà intégrés aux budgets des Directions et consacrés chaque année au fonctionnement d'un canton bilingue et aux projets bilingues.

Les montants 2020 du budget bilinguisme de la CHA se répartissent comme suit :

- 50 000 francs, sur décision du Conseil-exécutif (ACE 338/2020 du 1^{er} avril 2020) : diffusion de la presse quotidienne francophone dans l'administration cantonale bernoise et tandems bilingues, soutien au Journal du Jura, par la conclusion de 100 abonnements annuels
- 28 000 francs : soutien à l'apprentissage bilingue et francophone à Biel/Bienne
- 7000 francs : projet de l'Office du personnel, soutien au bilinguisme du personnel cantonal
- 10 000 francs : projet de la FIN (Office du personnel, « *digitale Möglichkeit Spracherwerb* »)
- 35 000 francs : projet de l'INC, *Schüleraustausch* « *Deux im Park* » (échanges linguistiques par des promenades dans le Parc du Gantrisch, entre les cantons de Berne et Fribourg)
- 20 000 francs : développement d'un projet de festival du film français d'Helvétie itinérant (« FFFH itinérant ») dans les cinq régions du canton de Berne

Les prévisions pour 2021 montrent que le montant au budget sera également bien utilisé.

Outre ces montants en soutien et renforcement par projets, le canton finance son bilinguisme année après année dans de nombreux domaines par le budget ordinaire (notamment dans les domaines de la formation, de la culture et de la traduction). Les montants prévus au budget de la CHA servent d'impulsion supplémentaire pour lancer des projets, mais il est évident qu'ils ne représentent pas à eux seuls les sommes en jeu pour le bilinguisme du canton, estimées à plusieurs millions de francs, tant dans les coûts que dans les retombées positives pour le canton.

4. Perspectives 2021

La CHA continuera à coordonner le projet avec les Directions et les partenaires (notamment le CJB, le CAF, le Forum du bilinguisme et l'association BernBilingue), dans le but d'identifier de nouvelles priorités et orientations à ce projet à long terme.

Un montant de 200 000 francs est inscrit au budget de la CHA pour des impulsions au renforcement du bilinguisme en 2021. La répartition des montants et le lancement de projets sont en cours ; la CHA voit un rôle d'impulsion dans ces subventions, qui permettent d'initier un projet, garantir un certain apport cantonal par la CHA (sur une ou plusieurs années) en vue de chercher des soutiens de tiers, publics ou privés, comme cela a été le cas pour le stand du bilinguisme à la BEA. Le soutien aux tandems franco-phones avec l'appui d'abonnements au Journal du Jura se poursuivra. Il est aussi prévu de soutenir le projet de FFFH itinérant, avec des projections sous-titrées en allemand dans toutes les régions du canton. Les discussions sont en cours pour organiser si possible à la BEA 2021 le grand stand ludique et pluridisciplinaire consacré au bilinguisme, reporté en raison de l'annulation de l'édition 2020 et déjà largement financé. La CHA a aussi prévu, en collaboration avec l'INC, de renforcer le caractère bilingue du projet intercantonal romand CinéCivic, avec un intérêt de certaines écoles alémaniques bernoises signalé dès 2020.

A ces projets déjà planifiés s'ajoutera comme en 2020 la possibilité de soutenir des projets par des montants cantonaux en complément des subventions fédérales 2021 aux cantons plurilingues (loi fédérale sur les langues).

5. Proposition

La CHA propose au Conseil-exécutif de prendre connaissance du présent rapport et de l'approuver, en statuant sur la suite de la mise en œuvre.

Pièce jointe

- Communiqué de presse du 28 avril 2020 sur l'inventaire de l'enseignement bilingue du canton de Berne